



# Des « syndicalistes » envoient des huissiers chez des représentants du personnel AF!

07 juin 2023

En février 2023 (juste avant les élections professionnels) 11 élus UNSa Aérien de la DGI ont eu la désagréable surprise de voir débarquer des huissiers de justice à leur domicile !

Devant conjoint(e) et enfants, les huissiers leur ont remis une assignation au Tribunal judiciaire de Paris, faisant suite à une plainte pour « diffamation non-publique » de la part de leur ancien syndicat : SUD AERIEN ! (Nous ne parlerons pas de l'humiliation vécue par certain(e)s d'être ainsi traités comme de vulgaires délinquants devant leur propre famille !)

Le syndicat UNSa Aérien étant lui aussi assigné en justice pour « diffamation publique ».

## Que reprochent les représentants de Sud Aérien à ses « camarades » ?

D'avoir simplement écrit un tract expliquant les raisons de leur départ de Sud Aérien :

EXPLICATIONS : POURQUOI NOUS QUITTONS SUD AERIEN ! : « ...dérives autoritaires... perte d'autonomie...perte de maîtrise et d'autonomie du CSE Industriel... ».

Un contenu et des propos estimés « diffamatoires » par les représentants de SUD Aérien, qui ont demandé au tribunal des condamnations et des dommages et intérêts :

- La condamnation solidaire de Messieurs Tran, Ducourtieux et Beaurain à verser 10 500€ à Sud Aérien
- La condamnation des 11 signataires du tract (qui ont quitté Sud Aérien) à lui verser 1€ symbolique
- La condamnation de l'UNSa Aérien et UNSa Transport à verser 26 900€ à Sud Aérien pour « réparation »
- La publication d'un communiqué judiciaire

**LA JUSTICE A RENDU SON VERDICT : SUD AERIEN A ETE DEBOUTÉ DE TOUTES SES DEMANDES ET A ÉTÉ CONDAMNÉ A VERSER 4 000€ DE DOMMAGES A L'UNSa Aérien (et ses 11 élus).** Les juges ont considéré que le tract n'est pas diffamatoire ! « Il s'agit de prises de position et d'opinions générales. »

**Conclusion** : Sud Aérien marque une première à Air France : un syndicat qui attaque en justice ses anciens délégués en leur demandant personnellement une somme exorbitante ! Nous laissons aux actuels adhérents de Sud aérien, l'appréciation de l'utilisation de leur cotisation faite par ce syndicat.

**Nous espérons cette (malheureuse) histoire close, et engageons Sud Aérien à respecter un débat démocratique sain : qui accepte donc aussi la contradiction et la critique.**

**L'UNSa Aérien reste sur ses prérogatives : la défense sincère des salariés ! Pas la polémique stérile.**